

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 32

ÉTAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

17 – 20 Mars 2026

**17. Election des représentants de la Commune au conseil
d'administration du Collège et SEGPA François Mitterrand**

Rapporteur : Madame Sabine BEORCHIA

Note de synthèse

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il importe de désigner deux membres au conseil d'administration du collège et SEGPA François Mitterrand.

L'article R. 421-14 du Code de l'éducation énonce que « le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend « Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune » ».

Pour le collège et lycée François Mitterrand, il existe deux conseils d'administration distincts : celui du collège et de la SEGPA, et celui du lycée.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la Commune au conseil d'administration du collège et de la SEGPA François Mitterrand.

Projet de délibération

Vu l'article R 421-14 du Code de l'Education,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au conseil d'administration du collège et de la SEGPA François Mitterrand.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués appelés à siéger au conseil d'administration du collège et SEGPA François Mitterrand

Adopté à l'unanimité.

ARTICLE 2 : après appel à candidatures, il est procédé au vote d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Se portent candidats : M. LEHOUCQ Titouan, M. Philippe FARGUES et M. Jules DUFFAUT

Ont obtenu :

M. Titouan LEHOUCQ	27 VOIX
M. Philippe FARGUES	3 VOIX
M. Jules DUFFAUT	1 VOIX
2 Abstentions de vote	

M. Titouan LEHOUCQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Déléguée titulaire.

Délégué suppléant : Se portent candidats : M. Alain REINALDOS et M. Jules DUFFAUT

A obtenu :

M. REINALDOS Alain	27 VOIX
M. DUFFAUT Jules	1 VOIX

5 Abstentions de vote

M. Alain REINALDOS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Délégué suppléant.

L'élection a donné les résultats ci-après :

**A ETE ELUE DELEGUEE TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
ET SEGPA FRANCOIS MITTERRAND :**

M. LEHOUCQ Titouan

**A ETE ELU DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
ET SEGPA FRANCOIS MITTERRAND :**

M. M. ALAIN REINALDOS

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Titouan LEHOUCQ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :